

Atelier pénibilité au travail avec VEE

mardi 11 avril 2023, par [lpe](#)

VEE (Veille environnement entreprises) organise un atelier en visio le mardi 11 avril de 9h à 10h.

Thématique : La pénibilité : présentation du dispositif existant et des orientations prévues avec le projet de réforme des retraites.

Pourquoi ?

Le dispositif de la prévention de la pénibilité est pleinement applicable depuis 2015.

La simplification de 2017 n'a pas pour autant supprimé le compte professionnel de prévention (C2P).

Les salariés exposés au bruit, au travail en milieu hyperbare, au travail de nuit, au travail en équipe successive alternante, au travail répétitif sous cadence contrainte ou à des températures extrêmes sont concernés dans certaines conditions.

Le cumul de points permet de partir à la retraite de manière anticipée, de prétendre à des formations pour changer de poste ou passer à temps partiel avec maintien de salaire.

L'étude de la pénibilité doit être annexée au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Comment ?

- Présentation de l'étude des facteurs de pénibilité pour déterminer quels salariés sont concernés.
- Sensibilisation sur la nécessité de prévenir l'usure professionnelle avec l'appui de ce dispositif réglementaire.

Comment participer ?

En informant par mail Mirentchu Martiniere ou Paul Abonneau.

Mirentchu MARTINIERE : (m.martiniere@vee-asso.fr / 05.49.37.48.69 / 07.86.35.32.78)

Paul ABONNEAU : (p.abonneau@vee-asso.fr / 05.49.37.48.71 / 07.88.20.72.11)

Ils vous enverrons les modalités de connexion quelques jours avant la réunion.

Toutes les informations sur VEE : www.vee-asso.fr